

Département
de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
21 janvier 2026

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMÉRATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET À
BEAUNE**

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Philippe JACQUELIN, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Rémy MORIN, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Olivier BAYLE, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Pascal GRAPPIN, Hubert POULLOT, Dominique VERET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Sandrine ARRAULT, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Valérie DUREUIL, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Philippe RUPIN.

POUVOIRS :

- Sandrine ARRAULT a donné pouvoir à Pierre BOLZE
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Jean-Luc BECQUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-François CHAMPION

C/26/01 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Par renvoi de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dispositions de l'article L. 5211-39 du même code sont applicables aux syndicats mixtes constitués exclusivement d'établissement publics de coopération intercommunale.

Ainsi, le Syndicat Mixte du SCoT des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin doit établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par cet article.

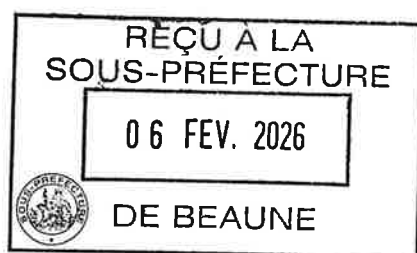
En application des dispositions précitées, le Syndicat Mixte a produit un rapport d'activité pour l'année 2025.

Vu les articles L. 5711-1 et L. 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin,
- **APPROUVE** le rapport d'activité annexé à cette délibération.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME.



PIERRE BOLZE,
Président du Syndicat

SCoT

AGGLOMÉRATIONS DE
Beaune
Nuits-Saint-Georges
Gevrey-Chambertin



Rapport d'activité
2025

- **Edito**

Chers collègues,

Le Schéma de Cohérence Territoriale est bien plus qu'un document de planification : c'est le projet commun qui guide l'avenir de notre bassin de vie.

En 2025, notre syndicat mixte a poursuivi sa mission avec une conviction renforcée : celle que l'aménagement du territoire se construit par la concertation, l'innovation et la solidarité entre les collectivités.

Cette année, nous avons renforcé notre aide auprès des communes pour accompagner la prise en compte des principes du SCoT. Nous avons travaillé à concilier développement économique, préservation des espaces naturels et qualité de vie, en veillant à ce que chaque décision s'inscrive dans une logique de durabilité

Les actions menées illustrent notre engagement à faire de notre territoire un espace équilibré, attractif et solidaire.

Le fil conducteur qui nous a mené ces 6 dernières années est l'appui aux communes. Notre volonté est d'accompagner les exécutifs dans la maîtrise foncière tout en rendant possibles les projets conduits par les équipes municipales.

L'année 2026 sera celle de la consolidation et de l'innovation. Nous poursuivrons nos efforts pour anticiper les transitions écologique, foncière et démographique, tout en renforçant la cohérence entre les politiques publiques locales et en suivant de très près une actualité législative mouvante pour nous adapter si nécessaire.

Ensemble, continuons à écrire l'histoire d'un territoire uni, ambitieux et tourné vers l'avenir.



Pierre BOLZE

Président du Syndicat Mixte
des agglomérations de Beaune,
Nuits-Saint-Georges et Gevrey-
Chambertin

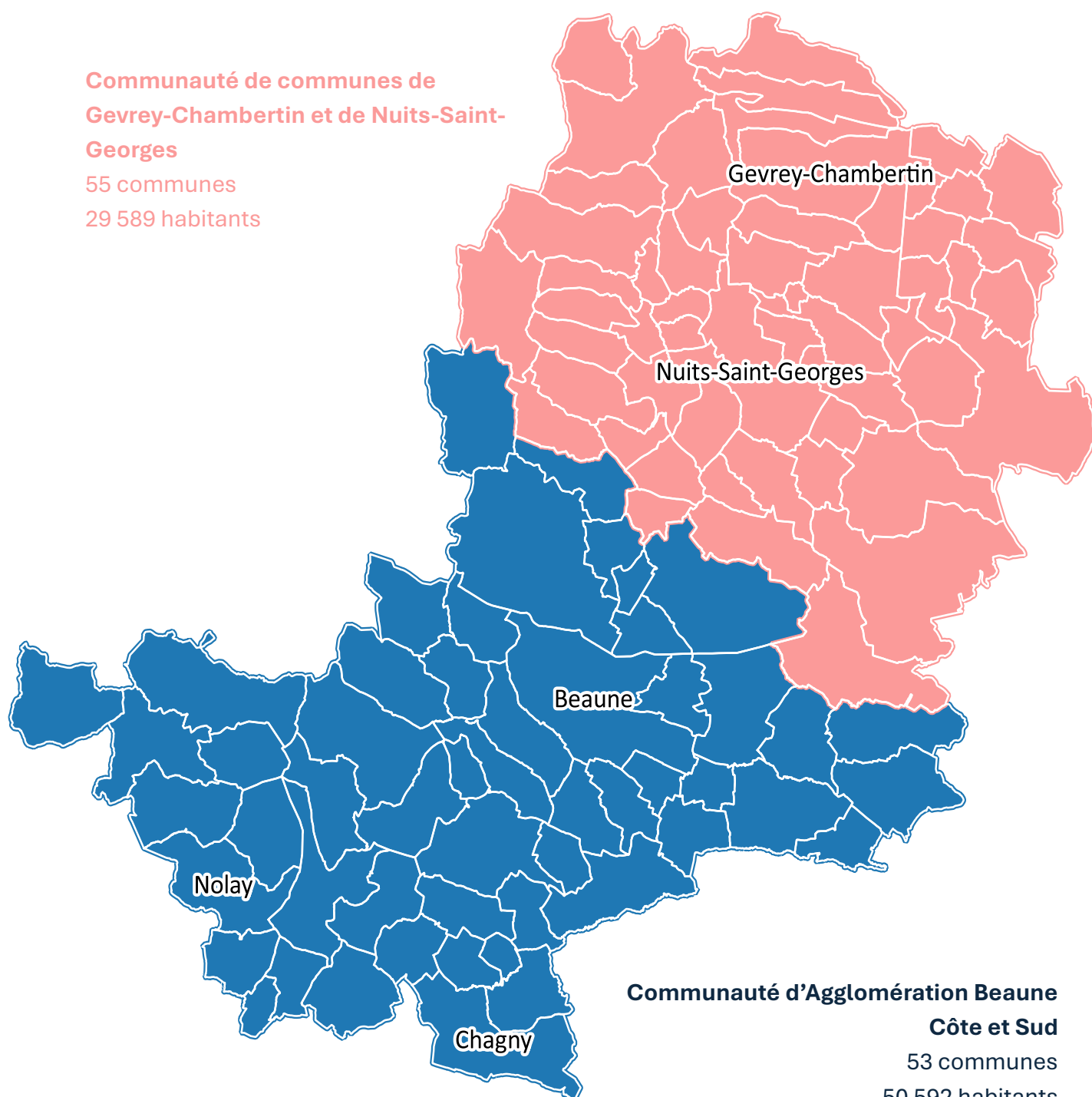
- **Présentation du territoire**

Notre territoire se compose de 2 Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Il regroupe 108 communes et 80 121 habitants et mesure 1053 km².

**Communauté de communes de
Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges**

55 communes

29 589 habitants



Communauté d'Agglomération Beaune

Côte et Sud

53 communes

50 592 habitants

• Une coopération forte et ancienne

Dans le cadre d'une coopération locale, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) et la Communauté de Communes du pays de Nuits-Saint-Georges ont décidé de se rassembler pour définir un projet d'aménagement pour le territoire.

Ils ont ainsi créé en 2007 le Syndicat Mixte des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges pour élaborer et gérer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) afin de planifier le développement et l'aménagement futur des 2 territoires.

La refonte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Côte-d'Or suite à la loi NOTRe a élargi le territoire en incluant l'ancienne Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et la Communauté de communes du Sud dijonnais, qui ont fusionné avec la Communauté de communes du pays de Nuits-Saint-Georges pour former la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNCG).

Le SCoT a été mis en révision pour couvrir l'ensemble du territoire et a été approuvé le 28 juin 2023.

• Le fonctionnement du Syndicat Mixte

Le syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les communautés membres, à raison de :

- 24 délégués pour la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
- 13 délégués pour la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Le comité syndical délibère sur toutes les affaires relevant des compétences du SCOT, telles qu'elles sont définies dans les statuts. Il émet notamment un avis sur les projets de documents d'urbanisme élaborés par les communes.

Il vote également le budget et le compte administratif ; mais il est aussi un lieu de débat, au sein duquel chaque délégué peut faire part de ses suggestions.

Le comité syndical est présidé par **M. Pierre BOLZE**. Le vice-président est **M. Alain CARTRON**.

Le comité syndical élit en son sein un Bureau de 12 membres, dont 7 membres sont élus parmi les délégués de la CABCS et 5 membres parmi les délégués de la CCGCNSG.

• Le comité syndical



Président
du Syndicat Mixte

Pierre BOLZE
Adjoint au maire de Beaune



Vice-Président
du Syndicat Mixte

Alain CARTRON
Maire de Nuits-Saint-Georges



Communauté d'Agglomération



Sandrine ARRAULT
Maire de Corpeau



Jean-Luc BECQUET
Adjoint au maire de Beaune



Carole BERNHARD
Conseillère municipale de Beaune



Pierre BROUANT
Maire de Corgengoux



Jean-Claude BROUSSE
Maire de Chevigny-en-Valière



Jean-François CHAMPION
Conseiller municipal de Beaune



Xavier COSTE
Conseiller municipal de Beaune



Céline DANCER
Maire de Chassagne-Montrachet



Gérard GREFFE
Maire de Ruffey-lès-Beaune



Sylvain JACOB
Maire de Savigny-lès-Beaune



Philippe JACQUELIN
Adjoint au maire de Ladoix-Serrigny



Sébastien LAURENT
Maire de Chagny



Pascal MALAQUIN
Maire de Meloisey



Jean MAREY
Maire de Vignoles



Jean-Pascal MONIN
Maire de Nolay



Rémy MORIN
Maire de Baubigny



Michel QUINET
Maire de Sainte-Marie-la-Blanche



Gérard ROY
Maire d'Aubigny-la-Ronce



Didier SAINT-EVE
Maire de Combertault



Alain SUGUENOT
Maire de Beaune



Denis THOMAS
Maire de Meursault



Guy VADROT
Maire de Santenay



Jean-Christophe VALLET
Maire de Corberon



Philippe BALIZET
Maire de Chaux



Olivier BAYLE
Adjoint au maire de Nuits-Saint-Georges



Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle



Gilles CARRE
Maire de Couchey



Valérie DUREUIL
Maire de Magny-lès-Villers



Pascal GRAPPIN
Maire de Villebichot



Christophe LUCAND
Maire de Gevrey-Chambertin



Jacques MERRA
Conseiller municipal de Gevrey-Chambertin



Hubert POULLOT
Maire de Saint-Philibert



Philippe RUPIN
Adjoint au maire de Saulon-la-Rue



Dominique VERET
Maire de Corgoloin



Poste non attribué suite à démission

- **Bilan financier 2024**

Le budget primitif 2025 a été voté le 26 mars 2025, pour des montants de 136 365,00 € en section fonctionnement et de 159 399,37 € en section d'investissement.

Cela correspond à une participation de 1,23 € par habitant, réparti comme suit :

- 65% pour la CABCS
- 35% pour la CCGCNSG

- **4 comités syndicaux en 2025 :**

⇒ **Mercredi 5 février :**

- *Présentation du rapport d'activité 2024*
- *Mise à disposition d'agents de la CABCS*
- *Débat d'Orientation Budgétaire 2025*

⇒ **Mercredi 26 mars 2025 :**

- *Budget principal compte de gestion 2024*
- *Compte administratif et affectation des résultats 2024 – Budget principal*
- *Budget primitif principal – Exercice 2025*
- *Répartition de la contribution année 2025*

⇒ **Mercredi 15 octobre 2025 :**

- *Avis sur le projet de PLU de Chassagne-Montrachet*
- *Avis sur la modification n°1 de l'AVAP de Beaune*

⇒ **Mercredi 10 décembre 2025 :**

- *Débat d'Orientation Budgétaire 2026*
- *Avis sur le PLU de Saint-Nicolas-les-Citeaux*
- *Avis sur le PLU de Valforêt*



• L'accompagnement des procédures

Au 31 décembre 2025, 81 communes sont couvertes par un document d'urbanisme approuvé :

- 69 communes sont dotées d'un Plan local d'Urbanisme
- 12 communes sont couvertes par une Carte Communale

Cela suppose que 27 communes sont régies par le Règlement National d'Urbanisme.

En 2025, 2 communes ont prescrit la révision de leur document afin, notamment, de le mettre en compatibilité avec le SCoT approuvé :

- Fixin
- Morey-Saint-Denis

Les communes de Quincey et de Fixin ont prescrit des déclarations de projet, respectivement pour un aménagement touristique et pour la développement économique d'une entreprise.

Ceci s'ajoute aux 20 autres documents en cours d'élaboration/révision à des stades plus ou moins développés.

Les équipes du Syndicat ont contribué à l'avancée de ces procédures.



- **La finalisation des analyses de compatibilité**

La première moitié de l'année 2025 fut marquée par la réalisation et la transmission de **43** analyses de compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les grandes orientations définies dans le SCoT approuvé le 28 juin 2023.

Les analyses réalisées en 2025 ont principalement porté sur les documents des communes de la CABCS et sur les communes des Hautes-Côtes de la CCGCNSG.

- **La création de bases de données**

Les services du SM ont réalisé une analyse de la consommation foncière par photointerprétation concernant les années 2022, 2023 et 2024. Celle-ci permettra d'avoir un repère à propos de la consommation foncière réalisée depuis le début du SCoT et de pouvoir mettre en perspective les données avancées par le portail de l'artificialisation, source d'information utilisée par les services de l'État.

De même, un inventaire des dents creuses a été réalisé afin de mieux identifier le gisement foncier que compte le territoire et de mieux pouvoir cibler les potentialités de développement urbain.

- **L'assistance auprès des communes**

Grâce à son expertise, le syndicat mixte accompagne les communes dans la définition de leurs documents d'urbanisme ou dans la réalisation de leurs projets territoriaux, afin qu'ils soient compatibles avec les grandes orientations du SCoT. Il offre également un appui juridique et méthodologique, tout en facilitant les échanges avec les partenaires institutionnels. Ainsi, les services du SM ont participé à plusieurs réunions pour accompagner les communes du territoire dans le cadre de:

- L'élaboration du **PLU d'Aubigny-la-Ronce** qui a été lancé pour doter la commune d'un document d'urbanisme
- L'évolution du **PLU de Beaune** suite à l'analyse de compatibilité PLU / SCoT
- Le **PLU de Brochon** qui revoit son document d'urbanisme pour affirmer le développement durable du territoire
- Le **PLU de Chamboeuf** qui est à la fin de son élaboration
- La révision du **PLU de Barges** qui formalise son projet
- L'élaboration de l'**AVAP** et du **PLU de Chorey-les-Beaune** qui a été relancé après une pause
- Le **PLU de Détain-et-Bruant** qui pourrait entrer en révision prochainement
- Le **PLU de Fixin** qui évolue pour permettre le développement de la commune

- La modification du **PLU de Ladoix-Serrigny** visant notamment à permettre la réalisation d'un projet
- Le **PLU de Quincey** qui est modifié pour permettre la réalisation d'un projet
- Le **PLU de Saint-Nicolas-lès-Citeaux** qui finit son évolution
- Le **PLU de Valforêt** qui devrait être approuvé bientôt
- Le **PLU de Vignoles** dont l'arrêt est prévu prochainement

Le SM a également participé aux réflexions de communes s'interrogeant sur une évolution de leur document d'urbanisme (*Comblanchien, Curley, Epernay-sous-Gevrey, Marey-lès-Fussey, Saint-Romain et Santenay*)

Pour faciliter l'appropriation des grandes orientations du SCoT et rappeler les moyens qui permettent de traduire les enjeux dans les documents d'urbanisme locaux, le SM travaille sur la mise au point de guides à destination des élus.



Le SCoT a également mis au point un Porté à Connaissance à destination des communes qui prescrivent leur document d'urbanisme. Par ce document, le SM transmettra aux communes des informations sur les principales orientations dont elles doivent tenir compte pour garantir la compatibilité de leur document avec le SCoT.

• **La participation aux démarches partenariales**

Les Climats du vignoble de Bourgogne

Le Syndicat Mixte a poursuivi sa participation aux instances mises en place par les Climats du Vignoble de Bourgogne, notamment la Commission Impact VUE, et le Cotech correspondant, réunissant également les services de l'État et de la Métropole de Dijon, œuvrant notamment à la définition d'une mission de concertation portant sur la préservation de la VUE des Climats – Patrimoine mondial.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Égalité des territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Bourgogne – Franche-Comté a été approuvé le 16 septembre 2020.

Le Syndicat Mixte a été sollicité en 2025 afin de participer au groupe d'application « Zéro Artificialisation Nette », dédié à la mise en œuvre de la loi Climat et résilience au travers du SRADDET modifié en 2022.

Les services du syndicat mixte ont alors fait remonter auprès de la région les difficultés et les interrogations liées à la mise en œuvre de ce principe dans nos territoires.

Un avis favorable avec réserves fut émis sur le projet de modification n°2, concernant le volet Trame Verte et Bleue.

La rencontre régionale de la fédération des SCoT

La rencontre régionale des SCoT s'est tenue le 13 novembre à Beaune, sur le thème « **Engager les transitions vers de nouveaux modèles d'aménagement** ». La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 et la loi « Zéro Artificialisation Nette » du 20 juillet 2023 modifient en effet profondément nos pratiques d'aménagement du territoire et l'urbanisme de planification et opérationnel. La rencontre régionale fut l'occasion de partager des expériences avec différents SCoT de Bourgogne-Franche-Comté et de faire remonter des blocages dans l'application de la loi.

La participation aux travaux des SCoT départementaux

Le SCoT du Dijonnais a prescrit une révision pour intégrer les dispositions de la loi Climat et Résilience dans son SCoT. Le SM a été associé à plusieurs réunions concernant la réalisation du Projet d'Aménagement Stratégique (ex-PADD) et du DOO. L'approbation de ce nouveau SCoT est prévue pour 2026.

La réalisation du DOCOB du site Natura 2000 Les habitats naturels de l'arrière-côte de Beaune »

Le Document d'Objectif (DOCOB) doit être mis à jour suite à une extension du périmètre. Avec pour objectif de définir les objectifs de gestion des habitats et des espèces ainsi que les actions à mettre en place pour les atteindre. Dans ce cadre, le SCoT a participé à des ateliers de réflexion autour des enjeux de préservation et des actions à mettre en place. Le nouveau DOCOB pourrait être mis en place en 2026.

**Syndicat Mixte des agglomérations de Beaune,
Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin**

14 rue Philippe Trinquet
21200 Beaune